

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 NOVEMBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 novembre 2015 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Dix (10) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
11-2015-156**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport budgétaire
- 7- Avis de motion - Règlement # 735 - Règlement d'emprunt concernant les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679
- 8- Nominations de maires suppléants
- 9- Adoption d'une soumission pour l'approvisionnement en sel à déglacer pour l'hiver 2015-2016
- 10- Adoption d'une soumission pour l'approvisionnement en sable abrasif avec 10% de sel pour l'hiver 2015-2016
- 11- Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – 580 et 601, rang Saint-Félix
- 12- Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – Lot 5 559 927 du cadastre du Québec
- 13- Achat d'un terrain – Lot 3 674 915 du cadastre du Québec
- 14- Achat de rues – Rues des Loups, des Lièvres, des Taupes et des Visons
- 15- Félicitations à Monsieur François-Philippe Champagne
- 16- Période d'information
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015
11-2015-157**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
11-2015-158**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 580 805,37 \$

Adoptée

**CORRESPONDANCES
11-2015-159**

P-01 Ministère des Transports
Direction du soutien aux opérations
Éric Breton, ing.

**SUJET : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL 2015-2016
VOLET – AIRRL
PROJET : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE
PAVAGE SUR LE RANG SAINT-FÉLIX OUEST
ACCORD DE PRINCIPE**

Le 9 juillet 2015, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local.

Après analyse, le ministère nous informe que notre dossier est complet et conforme aux modalités d'application du programme. Par conséquent, il convient d'amorcer, si cela n'est déjà fait, le processus d'attribution du contrat pour la réalisation du projet mentionné en titre, sous réserve d'obtenir les approbations requises en matière de règlement d'emprunt, le cas échéant. Le montant maximal de l'aide financière accordée ainsi que les modalités de versements nous seront confirmés lorsqu'une copie du contrat signé avec le prestataire de services, incluant les coûts de réalisation, accompagnés d'une confirmation du mode de financement retenu auront été transmises à monsieur David Desaulniers, ing.

Cet accord de principe ne constitue pas un engagement de la part du MTQ

P-02 TransCanada
L'équipe de relations communautaires d'Énergie Est

**SUJET : SOIRÉES SUR LA SÉCURITÉ ET LES
INTERVENTIONS D'URGENCE DE TRANSCANADA**

Liste des endroits où se tiendront ces rencontres d'information.

À Trois-Rivières, celle-ci aura lieu le 10 novembre 2015 de 16h00 à 20h00 à
l'Hôtel Delta - Salle Trifluvien A, 1620, rue Notre-Dame Centre

P-03 Ministère des Transports
Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec
Monsieur Jean Lamarche

**SUJET : PONT SITUÉ SUR LE CHEMIN LAMOTHE
LIMITES DE CHARGES**

Dorénavant, les limites de charges maximales sont de 20 tonnes pour tous les
types de véhicules.

P-04 Association du Domaine Boisclair
Monsieur Gérald Denis, président

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide financière pourrait leur permettre encore une fois cette année
d'apporter des améliorations au parc.

P-05 Domaine du lac Martin
Monsieur Yves Massicotte, président

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide financière pourrait leur permettre d'aménager une aire de jeux pour
les enfants et pour l'amélioration générale du domaine (berge, plage, salle
etc.).

P-06 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**SUJET : DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET
SABLIÈRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

Pour l'exercice financier municipal de 2016, les montants applicables au
calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une
sablrière, publiés à la Gazette officielle du Québec du 6 juin 2015, seront de
0,56 \$ par tonne métrique et de 1,06 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la
pierre de taille où le montant sera de 1,51 \$ par mètre cube.

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE
11-2015-160**

Tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal, je soussigné, dépose au
conseil municipal un état comparatif portant sur les revenus prévus à recevoir durant
l'exercice et ceux prévus par le budget et un autre portant sur les dépenses effectuées
à la date de l'état de celles prévues au budget.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 735
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES
FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
NUMÉROS 561, 562, 575, 600, 673, 676 ET 679
11-2015-161**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 735, règlement d'emprunt concernant les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 561, 562, 575, 600, 673, 676 et 679.

**NOMINATIONS DE
MAIRES SUPPLÉANTS
11-2015-162**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que soient nommés les conseillers suivants comme maire suppléant selon l'horaire ci-dessous décrit.

Novembre et décembre 2015 Janvier et février 2016	Monsieur Jacques Trépanier
Mars et avril 2016 Mai et juin 2016	Monsieur Jean-Guy Mongrain
Juillet et août 2016 Septembre et octobre 2016	Monsieur Jean-Pierre Binette
Novembre et décembre 2016 Janvier et février 2017	Madame Julie Régis
Mars et avril 2017 Mai et juin 2017	Monsieur Daniel Duchemin
Juillet et août 2017 Septembre et octobre 2017	Madame Line Lecours

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION POUR L'APPROVISIONNEMENT
EN SEL À DÉGLACER POUR L'HIVER 2015-2016
11-2015-163**

Considérant la demande de soumission sur invitation pour la fourniture de sel à déglacer adressée à quatre (4) fournisseurs.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que soit accepté la soumission de « Sel Warwick inc. » au prix de quatre-vingt-sept dollars et trente-deux sous (87,32 \$) la tonne métrique taxes incluses, tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION POUR L'APPROVISIONNEMENT
EN SABLE ABRASIF AVEC 10% DE SEL POUR L'HIVER 2015-2016
11-2015-164**

Considérant la demande de soumission sur invitation pour la fourniture de sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver des voies publiques adressée à trois (3) fournisseurs.

Considérant la seule soumission reçue à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que soit accepté la soumission de « Les Bétons Mont-Carmel inc. » au prix de vingt-et-un dollars et quatre-vingt-trois sous (21,83 \$) la tonne métrique taxes incluses plus un dollar et quarante-quatre sous (1,44 \$) la tonne métrique, taxes incluses pour la manutention d'hiver et trois cent trente-cinq dollars (335 \$) taxes incluses par voyage durant la période des fêtes tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.
580 ET 601, RANG SAINT-FÉLIX
11-2015-165**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le 580 et le 601, rang Saint-Félix, lots 3 348 621 et 3 349 107 du cadastre du Québec afin de se faire reconnaître deux (2) résidences de tourisme afin d'y accueillir des vacanciers, touristes, réunions d'affaires, entreprises et autres événements.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant que la demande est partiellement conforme à la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que la demande afin de se faire reconnaître deux (2) résidences de tourisme pour le 580 et le 601, rang Saint-Félix soit appuyée seulement à ce qui a trait à l'agrotourisme soit l'accueil de vacanciers et de touristes.

Par contre, pour la partie du projet afin d'accueillir des réunions d'affaires, d'entreprises et autres événements, la demande n'est pas appuyée puisque celle-ci n'est pas conforme à la réglementation et n'est pas apparentée à une résidence de tourisme. De plus, la grandeur des stationnements devrait refléter les besoins réels des usagers.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.
LOT 5 559 927 DU CADASTRE DU QUÉBEC
11-2015-166**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le lot projeté 5 559 927 du cadastre du Québec pour l'agrandissement et l'exploitation d'une gravière-sablière.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant les droits acquis pour un usage de gravière-sablière sur la propriété.

Considérant les faits démontrant la légalité de l'utilisation au point de vue de la loi.

Considérant qu'il est important de considérer certains éléments qui ont une importance capitale dans la prise de décision.

Considérant que l'une des missions d'une Municipalité est d'assurer la quiétude de ses citoyens.

Considérant le manque de sable dans certaines régions ce qui a pour but de faire augmenter la demande de sable pour cette exploitation dite locale lors de la première décision de la CPTAQ ce qui n'est plus le cas.

Considérant que le rang Saint-Félix est utilisé par le transport lourd et que la structure n'est pas conçue pour accueillir ce genre de transport.

Considérant que le passage de plusieurs camions chaque jour occasionne des frais importants en réparation qui sont assumés par la population de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que la piste cyclable utilisée par les familles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de la région, traverse et longe le rang Saint-Félix.

Considérant le nombre important de résidents sur le rang Saint-Félix qui sont incommodés par le bruit, la poussière et le danger causé par le camionnage lourd, et ce tous les jours à raison de plusieurs mois par année.

Considérant la vocation résidentielle et agricole des lieux environnants.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel par respect et redevance envers sa population ne peut moralement appuyer une telle demande. De plus, le conseil municipal souhaite que le droit d'exploitation se limite à ce qui a déjà été autorisé par la CPTAQ et que l'exploitation se termine définitivement une fois cette permission atteinte afin que les citoyens retrouvent la quiétude à laquelle ils ont droit.

Adoptée

**ACHAT D'UN TERRAIN – LOT 3 674 915 DU CADASTRE DU QUÉBEC
11-2015-167**

Considérant que la Municipalité utilise et entretient le lot 3 674 915 du cadastre du Québec.

Considérant que le lot 3 674 915 du cadastre du Québec est la propriété de la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et que la Municipalité désire s'en porter acquéreur.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu que soit autorisé l'achat pour la somme de un dollar (1 \$) du lot 3 674 915 du cadastre du Québec et que soit autorisé monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel le contrat requis à cette fin.

Adoptée

**ACHAT DE RUES – RUES DES LOUPS, DES LIÈVRES, DES TAUPES
ET DES VISIONS
11-2015-168**

Considérant l'acceptation du plan projet de lotissement par la résolution numéro 06-2013-91 du conseil municipal à son assemblée ordinaire du 3 juin 2013.

Considérant l'attestation de conformité des infrastructures présentée par Nordik Eau inc. en date du 25 septembre 2015.

Considérant qu'une entente concernant les compensations pour fins de parcs et terrains de jeux a eu lieu entre la Municipalité et monsieur Normand Campanozzi et que cette compensation est déjà effectuée.

Considérant l'acceptation provisoire des travaux d'infrastructures par monsieur Alain Robitaille, directeur des services techniques et monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu que soit autorisé l'achat pour la somme de un dollar (1 \$) des rues des Loups, des Lièvres, des Taupes et des Visions tel que ci-dessous décrit et que soit autorisé monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel le contrat requis à cette fin.

Description :

Les lots 5 361 069, 5 361 070, 5 361 071, 5 361 072, 5 361 074 et 5 607 180 du cadastre du Québec.

De plus, les travaux restants d'ensemencement et d'empierrement tel que stipulé dans l'acceptation provisoire de la Municipalité devront être effectués. Un cautionnement de cinq mille dollars (5000 \$) sera exigé à la signature du contrat et remis au promoteur suite à l'exécution de ceux-ci avant le 1^{er} juin 2016, dans le cas contraire, la Municipalité encaissera le montant et effectuera elle-même les travaux.

Adoptée

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE
11-2015-169**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse ses sincères félicitations à Monsieur François-Philippe Champagne qui a été élu comme député dans la circonscription Saint-Maurice Champlain lors des élections fédérales du 19 octobre 2015.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
11-2015-170**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duhemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 35.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
